



Département de la HAUTE-SAVOIE

haute savoie le Département

Commune de Pers-Jussy

ZONAGE DE L'ASSAINISSEMENT "VOLET EAUX PLUVIALES"

SCHEMA DE GESTION DES EAUX PLUVIALES

ANNEXES SANITAIRES AU PLU - VOLET EAUX PLUVIALES

Propositions de travaux et recommandations

Planche Ouest

Réglementation: Article L2284-10 du CGCT - Article 4
 "Les zones où il est nécessaire de prévoir des installations pour assurer la collecte, le stockage éventuel et, en tant que besoin, le traitement des eaux pluviales et de ruissellement lorsque la pollution ou l'effet apportent au milieu aquatique risque de nuire gravement à l'efficacité des dispositifs d'assainissement."

Réseaux :

- 0 800 BA Réseau EP public
- Fosse
- Ruisseau
- Fosse bétonnée
- Caniveau, cornette
- Banchement EP
- Bassin de rétention
- Divers
- Contour PLU
- Secteur Potentiellement Urbanisable
- Mise à jour du bâti / bâti futur
- Zone humide (inventaire départemental)
- Zone humide (Observation de terrain NICOT 2017)
- Rassèlements et dragages
- Thalweg
- Secteur présentant un dysfonctionnement

Travaux :

- Propositions de travaux définies pour les secteurs d'étude prioritaires
- Proposition de travaux pour résoudre les dysfonctionnements et permettre l'entretien et l'entretien de l'EP
- Recommandations
- Travaux faits à court, moyen et long terme
- Réseau à créer proposé dans le cadre du SGEF
- Caniveau à créer proposé dans le cadre du SGEF
- Environnements béton à créer dans le cadre du SGEF
- Environnements bitumineux à créer dans le cadre du SGEF
- Regard EP à créer dans le cadre du SGEF
- Regard grille EP à créer dans le cadre du SGEF

Emprise réelle du plan :

Le Maire

Tlx n°	Nature des travaux	Objectif	Coût de réalisation
1	Redimensionnement du réseau EP de la route de la Croix et de la route du Regard Mise à jour et redimensionnement de l'assiette du bassin versant situé en aval de la RD n°102 (après le ruisseau de la Femme)	Court terme	117 450 € HT
2	Mise en place d'aménagements de stabilisation des berges avec pose d'enrochements bétonnés - Alternative 1	Court terme	35 350 € HT
2.1	Mise en place d'aménagements de stabilisation des berges avec pose de gabions - Alternative 2	Court terme	35 900 € HT
2.2	Mise en place d'aménagements de stabilisation des berges avec pose de gabions végétalisés - Alternative 3	Court terme	39 950 € HT
TOTAL GLOBAL			152 800 € HT